

CRÉATION d'une ASSOCIATION DÉCLARATION PRÉALABLE

Loi du 1^{er} juillet 1901, article 5
Décret du 16 août 1901, articles 1 à 7

Ce formulaire vous permet de déclarer les informations nécessaires à la création de votre association et de procéder à leur insertion obligatoire au Journal Officiel des Associations et des Fondations d'Entreprise (J.O.A.F.E.).

Avant de renseigner ce document, veuillez lire attentivement les informations contenues dans le guide explicatif.

1 - INFORMATIONS PUBLIÉES AU J.O.A.F.E.

TITRE

PELI KRAV MAGA

OBJET

pratique des sports de combat, plus particulièrement celle du KRAV MAGA (techniques de Self Défense, combat corps à corps, au sol ; ; avec ou sans armes) , la promotion de cette discipline sous toutes ses formes avec l'ensemble des outils de communication adaptés et vente de façon permanente ou occasionnelle tous produits ou services ;

SIEGE SOCIAL

Etage, escalier, appartement

24 Bis
N° Extension

Lieu-dit ou boîte postale

Immeuble, bâtiment, résidence

RUE
Type de voie

13330
Code postal

du Pigeonnier
Nom de la voie

Pelissanne
Commune / Localité

Site INTERNET : _____
(facultatif)

2 - INFORMATIONS NON PUBLIÉES AU J.O.A.F.E.

ADRESSE DE GESTION

Titre court de l'association : PKM

Chez : Mme M. Nom : MARIN Prénom : VALERIE

Etage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence
<u>24</u> <u>BIS</u>	<u>RUE</u> <u>DU PIGEONNIER</u>
N° Extension	Type de voie Nom de la voie
	<u>13330</u> <u>PELISSANNE</u>
Lieu-dit ou boîte postale	Code postal Commune / Localité

Téléphone de l'association : 0623203643
(recommandé)

Adresse électronique de l'association : annie.anton@wanadoo.fr
(recommandé)

3 - DATE DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Date : 29/01/2020

4 - PUBLICATION AU J.O.A.F.E. (obligatoire)

Je demande la publication de l'extrait de cette déclaration au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise et m'engage à régler le montant des frais d'insertion.

5 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : 11/02/2020 à Pelissanne

Nom et qualité du déclarant - Signature
Mme ANTON ANNIE *Présidente*



« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »